SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL « Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie 04000 DIGNE LES BAINS

AFFICHÉ LE 27 NOV. 2019

COMITE SYNDICAL

Le mardi 26 novembre 2019 à 15 heures, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 4 novembre 2019, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents:

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion;

Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1er Vice-Président du Syndicat mixte ;

Madame Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental;

Madame Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental;

Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Vice-Présidente du Conseil départemental;

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général Madame Christine JOLY, directrice administrative Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint

Etaient absents excusés :

Madame Sylvie AILLAUD, représentant Provence Alpes Agglomération,

Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération. 2ème Vice-Président du

Syndicat mixte.

Monsieur Pascal ANTIQ, Vice-président de Durance Luberon Verdon Agglomération.

<u>OBJET</u>: Demande de subvention au titre du Contrat de ville Provence Alpes agglomération – *Orchestres à l'école et de quartier* – Année 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 – article 37 – modifiant l'article L 1612–1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Exposé des motifs -

Le conservatoire propose une action dans le cadre du Contrat de ville Provence Alpes agglomération selon les modalités suivantes :

- Orchestre à l'école Joseph Reinach à Digne les Bains en direction de 24 élèves de l'école et de 9 élèves de l'Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants pour le 1^{er} semestre 2020 ;
- Orchestre de quartier en direction des adultes et des enfants issus exclusivement des quartiers « Politique de la ville » de septembre à décembre 2020.

Les moyens mis à disposition concernent l'intervention de 8 enseignants et l'acquisition d'instruments pour l'orchestre à l'école. Le coût prévisionnel pour l'année 2020 est estimé à 23 976 € et mobilisera le soutien financier de l'Etat, de Provence Alpes agglomération et de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence.

DECIDE -

D'approuver l'action « Orchestres à l'école et de quartier » pour un montant de 23 976 € pour l'année 2020 dans le cadre du Contrat de Ville Provence Alpes agglomération ;

De solliciter les subventions les plus élevées auprès de l'Etat, de Provence Alpes agglomération et de la Caisse d'Allocations Familiales ;

Dit que la mise en œuvre de cette action est conditionnée à l'octroi des subventions de l'Etat, de Provence Alpes agglomération et de la Caisse d'Allocations Familiales ;

Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2020 ;

D'autoriser la Présidente du syndicat mixte de gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Fait à Digne-les-Bains, le 26 novembre 2019. La Présidente du syndicat mixte de gestion,

Brigitte REYNAUD.

Conformated ()